

les échos de CELLETTES

LETTRE D'INFORMATION OCTOBRE 2021



Chères Cellettoises, chers Cellettois.

Les travaux de la rue de l'Ealise se terminent. Nous vous avions promis

une réalisation en un maximum de 6 mois. Promesse tenue!! Nous tenons une fois encore à remercier vivement les entreprises et notre consultant, Monsieur Alain THIES, qui nous ont permis de tenir ces délais.

Nous avons décidé de profiter de la présence de ces entreprises pour prolonger les travaux :

- · la rue de Beauregard sera refaite jusqu'au cimetière
- · la rue de Bousseuil le sera jusqu'à l'allée menant aux passerelles
- · les 3 poteaux situés dans l'impasse des Ecoles seront retirés et les réseaux seront enterrés en 2022.

Notre objectif maintenant est fixé sur la végétalisation de la rue de l'Eglise en tenant compte des variétés locales qui amélioreront la biodiversité de notre environnement.

Dès Novembre, arbres, arbustes et bulbes viendront combler les espaces qui leur sont réservés. D'autres plantations seront effectuées au printemps.

Nous portons également notre attention sur l'entretien de la voirie globale cellettoise. Un audit, effectué par l'Agence Technique Départementale, est actuellement en cours. Elle doit nous permettre de prioriser et planifier les travaux de voirie à venir. Il en découlera un plan pluriannuel et l'élaboration d'un budget constant annuel sur 4 ans.

L'inauguration de la structure Ages et Vie s'est déroulée le 11 Septembre dernier en présence de Madame Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et du Sénateur Jean-Marie JANSSENS. Cette maison permet l'accueil de 16 seniors plus ou moins autonomes et offre pas moins de 6 emplois sur Cellettes.

Les conditions de création d'une Maison de Santé ayant été assouplies par l'Etat, nos efforts vont dorénavant se concentrer sur ce dossier. Un tel établissement est indispensable pour Cellettes et l'ensemble de notre bassin de vie. Nous prévoyons son implantation à proximité d'Ages et

Comptez sur moi et l'Adjoint en charge de ce dossier pour une réalisation la plus rapide possible.

Prenez bien soin de vous.

Votre maire.

Joel lulus



HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

- · lundi et mardi 8h15 à 12h15 et 14h à 17h
- mercredi 14h à 17h
- · jeudi et vendredi 8h15 à 12h15

Les adjoints assurent une permanence au secrétariat de la mairie tous les samedis de 10h à 12h (hors période des vacances scolaires).

NOUS CONTACTER

26 rue de l'Eglise 41120 CELLETTES Tél. 02 54 70 47 54 Fax 02 54 70 37 48

⊕ Cellettes41.FC © multipoecettetes

RÉALISATION ET IMPRESSION IMPRIMERIE MÉDIO Rue des Albizias • BP 30 009 41700 · CONTRES · Tél. 02 54 52 41 00 pao@imprimeriemedi6.fr Imprimé sur papier PEFC/10-31-1940 pour une gestion durable de la forêt



PRESENTATION DU PERSONNEL COMMUNAL

Laurence GIUNTA, responsable du service Enfance Jeunesse ne tarit pas d'éloges concernant l'ensemble du personnel qui constitue son équipe dont elle vante les mérites et souligne la grande polyvalence. En effet, Lise BELTRAN, Delphine CHAUDÉ, Emilie HABERT, Cécile CAILLAUD, Geneviève LAVILLE et Isabelle RÉTIF, toutes détentrices du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ne manquent pas d'occupations! En période scolaire, leurs journées débutent à 7h10 pour assurer l'accueil et la surveillance des enfants des écoles maternelles et élémentaires et ce, jusqu'à 8h30.

De 8h30 à 11h30, les tâches se répartissent entre l'entretien des locaux communaux (*) en complément de la société Everclean, la mise en place des couverts au restaurant scolaire et la préparation des plats en soutien au « chef de cuisine »,

De 11h30 à 13h30, elles assurent le service en salle à manger pour les 10 classes,

De 13h30 à 16h30, elles remettent en ordre la cuisine et la salle à manger et désinfectent, pandémie oblige, toutes les surfaces (tables, chaises, poignées de portes, sols),

De 16h30 à 18h30, elles distribuent le goûter et reprennent leur casquette d'animatrice puisqu'elles assurent l'accueil périscolaire.

Les trois ATSEM du Service aux écoles, Sylvie COME, Alexandra EGOUX et Claudine LILLACCI, étant

sous la responsabilité de Marie-Christine JEMIN sont tout autant méritantes que les précédentes. Elles sont également détentrices du BAFA. Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, elles prennent leur poste à 8h15/8h30 afin de préparer les classes, d'accueillir ensuite les enfants avec l'enseignante. Leurs journées sont ponctuées par les différentes prises en charge des enfants: passage aux toilettes, nettoyage des mains avant l'entrée en classe, accueil et présentation sur les ateliers (de peinture, divers bricolages), distribution des collations. Elles procèdent autant de fois que nécessaire à la désinfection et la remise en ordre des classes. Elles apportent leur aide à l'animatrice pour l'accompagnement des enfants au restaurant scolaire. Elles surveillent les enfants pendant leur sieste. En fin de journée (16h35 – 17h30 ou 17h45 selon les soirs) elles terminent par un nettoyage de leur classe. Le mercredi, elles procèdent de nouveau au nettoyage des classes, des dortoirs et de la salle de pause. Elles préparent également les divers ateliers pour la semaine.

Un grand ménage des classes, des jouets, des matelas des dortoirs, etc.... est effectué pendant les 4 semaines d'été et une semaine sur deux à chaque petites vacances.

Hors période scolaire, 15 jours en avril et au mois de juillet, Laurence GIUNTA est à la disposition du Centre de Loisirs Associatif de Cellettes (CLAC) pour qui elle recrute des animateurs extérieurs à la commune.



De gauche à droite : Aurélie COQUART, Delphine CHAUDE, Laurence GIUNTA, Geneviève LAVILLE, Jessica SAUSSAYE, Emilie HABERT, Cécile CAILLAUD et Lise BELTRAN



De gauche à droite : Claudine LILLACCI, Sylvie COME et Alexandra EGOLIX

(*) Les locaux communaux entretenus : tous les locaux des écoles et du centre de loisirs, la Mairie, le Relais d'Information Touristique, le local pompiers, le foyer communal, la salle du conseil, le lavoir, la gare, la bibliothèque, la salle de musique et les WC publics.

COMMISSION VOIRIE, BATIMENTS, AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT Annick BARRÉ

VOIRIE

Les travaux de la rue de l'Eglise entrent dans leur dernière phase :

- · les places du 11 Novembre et St Mondry ont été réalisées ainsi que les trottoirs,
- · le Monument aux Morts a été remis en place,
- · les pavés autour de l'Eglise ont été posés.
- Après les raccordements électriques et téléphoniques de toutes les habitations, les lignes et poteaux ont pu être déposés, apportant un environnement plus agréable.
- · Les mâts d'éclairage public sont posés,
- · Les trottoirs achevés, la rue a reçu la couche de roulement en bitume.
- Les arbres pourront ensuite être plantés ainsi que tous les végétaux pour agrémenter ces nouveaux espaces qui devraient permettre une circulation partagée plus sécurisée et sereine.

Malgré ces travaux, l'accès aux établissements scolaires a pu se faire sans problème grâce au respect des dispositions pour le stationnement par les parents. Merci à eux et aussi aux riverains qui, grâce à leur compréhension face à la fermeture de la rue, ont permis une réalisation du chantier dans des délais limités.

BÂTIMENTS

Les travaux de mise en conformité avec la pose d'alarmes incendie ont été réalisés.

Une porte a été créée dans le bâtiment proche du Relais d'Information Touristique en vue d'installer des toilettes accessibles à tous.

TRAVAUX PAR LES AGENTS

Compte-tenu des conditions météorologiques, le fauchage des bas-côtés des voies communales et des autres espaces, notamment du camping, a dû être réalisé à plusieurs reprises.

Les travaux habituels d'entretien, réparation et maintenance dans les bâtiments ont été effectués, avec en plus les divers travaux dans les classes, particulièrement dans la 7e classe accueillant les élèves du cours préparatoire ainsi que le changement de l'évier du restaurant scolaire.

La clôture longeant le stade est refaite. Des végétaux respectant une large biodiversité seront replantés sur ce site.





Réfection évier restaurant scolaire



porte à côté du Relais d'Information Touristique

— les échos de CELLETTES—

COMMISSION ENVIRONNEMENT Annick BARRÉ

OBJECTIF 2023 : LABEL « VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS » POUR CELLETTES



« Villes et Villages Etoilés », le label national, organisé par l'Association Nationale pour la Protection du ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) valorise les actions menées pour assurer une meilleure qualité de la nuit et de l'environnement nocturne. Avec une approche globale, prenant en compte à la fois les enjeux de biodiversité et paysages nocturnes, de confort et de sécurité, de sommeil et santé des habitants, les coûts économiques et énergétiques des choix d'éclairage, la qualité de relation avec les citoyens, « Villes et villages étoilés » valorise nationalement les communes qui entrent et agissent dans une démarche de progrès.

La commune de Cellettes a rencontré l'ANPCEN le 7 avril dernier afin d'évaluer dans quelles mesures la mise en place de ce label pourrait être envisagé. Lors de cette rencontre, l'ANPCEN a réalisé un état des lieux succinct de l'éclairage de la commune et nous a conseillé sur différents points liés à l'éclairage public actuel (expertise sur l'éclairage envisagé sur la rue de l'Église et la Place du 11 Novembre lors des nouveaux travaux, modes et programmation de l'éclairage sur le reste de la commune, sensibilisation sur la sécurité et l'éclairage routier et public, économie d'énergie par la mise en place d'un éclairage adapté, Trame Noire pour la biodiversité...).

Suite à cette rencontre des décisions ont déjà été prises ou envisagées :

- Modification des propositions de mise en lumière de la place du 11 Novembre lors des travaux, ceuxci n'étant pas aux normes suite à la nouvelle réglementation (arrêté ministériel du 27 décembre 2018 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels et voies publiques),
- Modification de la programmation de l'éclairage public afin de correspondre au couvre-feu (les lumières ne sont plus allumées depuis le 12 mai au soir). Cette action a déjà été mise en place par d'autres communes depuis le premier confinement (Cheverny),
- Nouvelles rencontres prévues avec l'ANPCEN afin d'évaluer de façon plus fine les besoins et évolutions en éclairage sur la commune,
- Sensibilisation des élus et des habitants sur l'éclairage public par l'ANPCEN lors d'une réunion publique à Cellettes,
- Prise en compte et modifications des effets de l'éclairage sur la Biodiversité (espèces animales nocturnes) par la réalisation d'un Inventaire de la Biodiversité Communale (IBC) et d'un diagnostic « Trame Nocturne » sur la commune.

Site de l'Association Nationale pour la Protection du ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) : https://www.anpcen.fr

Blandine CASSAGNE Conseillère Déléguée à l'Environnement

Nous avons actuellement beaucoup d'idées reçues sur l'intérêt de laisser l'éclairage public allumé en permanence, en particulier dans le cadre de la sécurité routière et de la sécurité du public. Pourtant, des études montrent que l'éclairage en ville incite les conducteurs à rouler plus vite et permet le rassemblement de personnes dans des lieux isolés quelle que soit l'heure de la nuit...

Le réseau routier doit être éclairé avec bon sens et mesure, selon les besoins, avec des moyens adaptés.



COMMISSION ENVIRONNEMENT

Annick BARRÉ

QUELLE VÉGÉTALISATION FUTURE POUR CELLETTES ?



Les travaux de réaménagement du Bourg, mis en place depuis 2018, ont amené de nombreuses remarques des habitants, en particulier concernant les végétaux installés dans les jardinières de la rue Nationale et les arbres coupés sur les places du 8 mai et du 11 Novembre et au niveau de l'Eglise.

Concernant les jardinières du Bourg, la commune a

souhaité faire évoluer les plantations mises lors des travaux, celles-ci étant considérées comme non satisfaisantes. Les employés communaux ont ainsi agrémenté ces jardinières au cours de l'année 2020 par des plantes à bulbes. D'autres ajouts seront réalisés en 2021 afin d'obtenir un résultat qui, nous l'espérons, conviendra à tous.

Concernant les arbres coupés, cette action était une obligation dans le cadre des travaux d'aménagement du Bourg : gestion intégrée des eaux pluviales, réfection totale des canalisations et des surfaces de roulement, enfouissement du réseau électrique, vieillissement ou maladie des tilleuls qui créaient des problèmes de sécurité pour le public. Nombre d'entre vous ont été « blessés » de cette opération, néanmoins rassurez-vous, des arbres seront replantés! Et même plus!

En effet, la commune mène actuellement une réflexion sur la re-végétalisation du Bourg, mais aussi des abords de notre camping et du Beuvron. Ainsi, le choix des arbres, arbustes et plantes sera réalisé afin de correspondre à un certain nombre de critères: les espèces végétales devront être indigènes (1) à la région naturelle de Sologne et, dans la mesure du possible, seront peu consommatrices d'eau, appétantes pour les insectes, voire mellifères et peu allergisantes.

Evidemment, et contrairement aux plantes vivaces, les arbres ne poussent pas en un an, au même titre que les tilleuls coupés qui ont été plantés il y a plus de 80 ans!

Bien sûr, les habitants d'une commune n'aiment pas que leurs conditions environnementales changent, car ils y sont « habitués »!

Néanmoins, la commune a engagé une action raisonnée pour cette végétalisation. Elle reste soucieuse des bonnes conditions environnementales et paysagères dans notre ville et espère que les habitants s'approprieront, au cours du temps, le nouveau paysage qui va naître et grandir sous leurs yeux.

Blandine CASSAGNE Conseillère Déléguée à l'Environnement

(1) Une espèce ou une population est définie comme indigène (ou autochtone) à une région donnée ou à un écosystème si sa présence dans cette région est le résultat de processus naturels, sans intervention humaine. Chaque organisme sauvage (par opposition à un organisme domestiqué) a sa propre distribution dans laquelle il est considéré comme indigène. À l'extérieur de cette zone de distribution naturelle, une espèce peut être introduite par l'activité humaine; c'est alors une espèce introduite.

Le but DE CETTE DÉMARCHE:

- Identifier les espèces ligneuses indigènes les plus adaptées à notre projet de réaménagement et aux conditions écologiques de l'environnement local et régional (référence: Notice pour le choix d'arbres et d'arbustes pour la végétalisation à vocation écologique et paysagère en Centre-Val de Loire Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP), 2016)
- Remplacer les arbres coupés par des espèces adaptées et locales, et de les accompagner par la mise en place complémentaire d'arbustes et de plantes vivaces et aromatiques,
- Créer un nouvel espace d'accueil des habitants végétalisé par des arbres, arbustes... autour du Beuvron. Ce projet sera, nous l'espérons, mené en partenariat avec des étudiants de l'INSA/Ecole du paysage de Blois,
- Favoriser la biodiversité dans les espaces publics avec l'accueil d'espèces d'insectes, oiseaux et micro-mammifères.



COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE, TOURISME ET COMMUNICATION Christian TERNOIR

DÉBUT NOVEMBRE 2021, VOTRE MARCHÉ HEBDOMADAIRE SERA DE RETOUR PLACE DU 11 NOVEMBRE.



A vos agendas!

- 24 Octobre : Zumba Rose de 9h30 à 11h30 au complexe sportif entre Cellettes et Chitenay
- 11 Novembre : Commémoration de l'Armistice 1918 à 11h
- 19 Novembre : Théâtre avec la Compagnie BODOBODO à 19h à la Salle des Fêtes. Spectacle gratuit grâce au financement du Conseil Départemental.
- 21 Novembre : Repas des aînés de Cellettes à 12h à la Salle des Fêtes
- 03 Décembre : Départ Retraite aux flambeaux à 17h30 de la Salle des Fêtes vers l'Espace Beuvron pour assister aux illuminations à 18h30
- **05 Décembre :** Thé dansant d'Ensemble et Solidaires à 14h à la Salle des Fêtes

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

- . 8 Octobre : RVLS à 18h30 à la Salle des Fêtes
- 9 Octobre : Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA) à 18h à la Salle des Fêtes
- . 15 Octobre : APE à 19h à la Salle des Fêtes
- .17 Novembre: Atelier Patchwork à 14h30 au Lavoir
- . 23 Novembre : Chantelune à 19h à la Salle des Fêtes
- 26 Novembre : Bibliothèque de Cellettes à 18h
 à la Salle du Conseil
- . 27 Novembre : Association Cellettoise des Amis de la Danse (ACAD) à 19h à la Salle des Fêtes
- **. 30 Novembre :** Relais d'Information Touristique à 19h à la Salle du Conseil
- 3 Décembre : Gymnastique Volontaire à 19h30
 à la Salle des Fêtes

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

- 9 Novembre à 20h
- 9 Décembre à 20h

Bien entendu, toutes les manifestations prévues restent dépendantes des mesures sanitaires.

Le Forum des Associations

du 4 septembre 2021 en quelques chiffres

28 associations présentes

tide visiteurs avec les enfants

280 contrôles du pass sanitaire



qui ont été vivement félicités par l'ensemble des participants



DIMANCHE 24 OCTOBRE 2021 de 9h30 à 11h30

Complexe Sportif

Étang Frileux entre Cellettes et Chitenay



Pour petits et grands



ORGANISÉE PAR LA COMMUNE DE CELLETTES

- Coachs professionnelles
- Vente de boissons
- Les bénéfices seront reversés à la Ligue contre le cancer



LOIR-ET-CHER

Renseignements:

06 52 69 71 59





ENTRÉE : 5€

Inscriptions sur place à partir de 9h30. Places limitées

Dresscode: ROSE

OCTOBRE ROSE 2021















RETRAITE AUX FLAMBEAUX ILLUMINATION DU SAPIN ET MARCHÉ DE NOËL - 3 DÉCEMBRE 2021



COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE TOURISME ET COMMUNICATION Christian TERNOIR

QUAND LE PRIVÉ S'ALLIE AU PUBLIC POUR UNE TOTALE RÉUSSITE



Améliorer l'accueil des touristes est pour la mairie de Cellettes une priorité.

Ainsi, le camping municipal de Cellettes a favorisé l'installation d'une hôtellerie de plein air haut de gamme en contractant un partenariat avec la société Lodg'ing.

Cette dernière a proposé aux touristes de vivre une aventure inédite dans un style nomade, à Cellettes, au cœur des Châteaux de la Loire, à proximité de Beauval et au centre de notre si beau département.

Cet été, 1231 emplacements ont été occupés (le taux de remplissage fut de 61% pour Lodg'ing et de 49% pour la partie camping municipal).

Les touristes ont apprécié le cadre, la tranquillité et la qualité de l'accueil.

Notre camping a essentiellement accueilli des camping-cars, des touristes à vélo, voire des touristes qui faisaient étape sur la route du sud (ou du nord pour le retour!), la majorité étant une clientèle de passage.

Toutefois, Lodg'ing a constaté en août plus de séjours de plusieurs nuits grâce notamment aux appréciations sur les réseaux sociaux et les notes des internautes sur les sites de réservation

Au total, cela représente plus de 3500 personnes supplémentaires à Cellettes, une aubaine pour nos commerçants, notre ville et notre département. A cela, il faut ajouter tous les occupants des locations saisonnières en nombre important sur notre commune.



Cet été, pour la première fois, nous avons proposé à différents Food trucks de s'installer à l'Espace Beuvron. Vous avez été extrêmement nombreux à venir découvrir leur savoureuse cuisine (sans oublier les poulets rôtis de « l'Épicerie Cellettoise »).

COMMISSION URBANISME

Hélèné SAUVÉ

TRAVAUX D'URBANISME SANS AUTORISATION

Il est rappelé aux administrés que tous les travaux d'urbanisme sont soumis à une autorisation préalable (changement de destination d'un local, modification de façade, changement des huisseries, châssis de toit, modification ou édification d'une clôture, d'un portail, d'un portillon ...). En effet, il se peut que les travaux réalisés ne soient pas régularisables. De ce fait, ils sont considérés comme illégaux et peuvent aboutir à l'engagement d'une procédure pénale. De plus, aucune attestation de conformité

ne pourra être délivrée en cas de vente. Il convient donc d'anticiper la réalisation de ceux-ci.

Par ailleurs, tout projet situé dans le périmètre d'un monument historique doit faire l'objet d'une pré-consultation auprès des services de l'Architecte des Bâtiments de France avant le dépôt du dossier définitif en Mairie.

Rappel, depuis le ler mars 2021, suite à la réorganisation du secrétariat de Mairie, les demandes de renseignements qui le nécessitent et les dépôts de dossiers se font uniquement sur rendez-vous auprès des agents en charge de l'urbanisme.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Contacter le service Urbanisme de la mairie :

Annie DOUHAUT-DEFERT 02 54 70 55 02 Elodie THIBAULT 02 54 70 55 03

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES SANTE

Maison de santé

L'élément nouveau intervenu depuis le bulletin d'information de Juillet dernier s'est manifesté par la publication et l'entrée en vigueur de nouveaux textes relatifs aux conditions administratives du dossier ouvrant droit à subventions. En effet, des modalités plus souples et des avancées intéressantes sont à présent de nature à faciliter l'élaboration de notre projet.

Faute de pouvoir réunir une nouvelle fois les professionnels de santé, compte tenu de la période des congés, un courrier détaillé leur a été envoyé fin Juillet pour les informer de ces évolutions. Parallèlement, avec cette période de rentrée, des contacts approfondis ont repris pour étoffer encore l'éventail des disciplines médicales et paramédicales, ainsi que pour bâtir un projet territorial de santé, qui constitue d'ailleurs un élément d'appréciation de l'analyse du futur dossier de demande de subventions. Par ailleurs, l'Etat, par le biais de la Fédération des Maisons et Pôles de santé, a mis à la disposition des porteurs de projets un accompagnement juridique et administratif qui nous sera fort utile.

Patrick GERMAIN

Repas des Aînés Cellettois (de 75 ans et plus ET inscrits sur les listes électorales de CELLETTES).

Sauf évolution défavorable et imprévisible de la règlementation covid d'ici-là. il a été décidé de reprendre le cours de cette tradition festive locale

C'est ainsi que la date en a été fixée au dimanche 21 Novembre prochain à 12 heures. Comme à l'accoutumée. des invitations nominatives seront adressées prochainement aux cellettois(e)s concerné(e)s, munies d'un volet-réponse à retourner. Le pass-sanitaire sera demandé à l'entrée. Une animation musicale dansante agrémentera ce repas.

Les personnes invitées ne pouvant se rendre à cette manifestation seront destinataires d'un colis de Noël. qui leur sera distribué à domicile mi-Décembre.

Complémentaire santé

Dans « Les Echos de CELLETTES » d'avril dernier, nous vous exposions que, conformément à nos engagements de campagne, nous souhaiterions proposer à nos administrés une couverture santé s'inspirant des contrats collectifs, tout en laissant la personne libre de son choix. Cette initiative, laissée en suspens faute de pouvoir organiser une réunion publique, va être reprise prochainement.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES Françoise LE LAY

« SOCLE NUMERIQUE » pour l'école Elémentaire

Un appel à projet a été lancé en Janvier 2021, par l'Education Nationale, afin de réduire les inégalités scolaires et lutter contre la fracture numérique



en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation.

L'Etat investit dans cette action pour soutenir les projets pédagogiques dans l'ensemble des écoles Elémentaires qui n'ont pas atteint le socle numérique de base.

La commune de Cellettes a présenté un dossier au 31/03/2021, qui a été retenu et une subvention de 15 114.65 euros a été accordée sur un montant total de dépense de 24 013.30 euros (deux volets: équipement et service).

Cette subvention est soumise à une convention financière signée conjointement entre la Commune et l'Académie.

L'école sera ainsi équipée (en plus de son équipement actuel) de :

- · 3 tableaux blancs interactifs
- · 3 vidéos projecteurs
- · 7 PC portables
- · 2 « classes mobiles » avec 8 PC chacune

Ce matériel sera installé pour la rentrée des vacances de Toussaint.

Les échos de CELLETTES

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES Françoise LE LAY

RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022 EN OUELOUES CHIFFRES :

Malgré les travaux en cours dans la rue de l'Eglise, la rentrée scolaire s'est très bien déroulée et une nouvelle fois dans le respect des règles sanitaires.

ECOLE MATERNELLE

69 ÉLÈVES

Classe 1 12 PS et 11 MS	Madame HENRIOT, directrice
Classe 2 13 MS et 10 GS	Madame JULIEN
Classe 3 11 PS et 12 GS	Madame POUJADE

ECOLE ÉLÉMENTAIRE

167 ÉLÈVES

Une 7º classe a été ouverte cette année pour assurer l'accueil des CP, en grand nombre à cette rentrée. Elle est installée dans les locaux de la mairie entre la salle du Conseil et la salle des Fêtes.

Cette année, nous avons le plaisir d'accueillir 4 nouveaux enseignants: Madame Léa BAGUET, Madame Virginie BOYER, Madame Pauline CHAINE et Monsieur Hippolyte FOURRE.

CP 23		Madame DURAND - Monsieur FOURRE
CP 16	CE1 7	Madame CHAMPAGNE Directrice
CE1 23		Madame PEYNOT
CE2 26		Madame BOYER
CM1 22		Madame CHAINE - Madame BAGUET
СМ1 8	CM2 16	Madame SAUVAGE
CM2 26		Madame BELIN

CENTRE DE LOISIRS

Effectifs accueil de loisirs municipal (ALSH) Moyenne de janvier à juillet 2021 :

Matin: 23 enfantsSoir: 31 enfantsMercredi: 35 par jour

51 enfants sont déjà inscrits pour Septembre et Octobre. La liste d'attente est ouverte.

Le Centre de Loisirs sera ouvert du 25 Octobre au 5 novembre 2021 et sera fermé du 20 au 31 décembre 2021



Travaux

réalisés par nos agents techniques pour la 7e classe

Installation d'un nouveau tableau pour la classe et de cloisons dans les toilettes pour préserver l'intimité des enfants.



RESTAURANT SCOLAIRE



Nous avons accueilli en juin 2021 un nouveau chef, Monsieur Frédéric FOUCHET, salarié

de RESTAUVAL, qui assure les repas du restaurant scolaire. Nous lui souhaitons une longue collaboration avec son équipe dans laquelle il s'est bien intégré.

Au 7 septembre, 58 repas étaient servis aux enfants de l'école maternelle et 148 repas aux enfants de l'école élémentaire



COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES Françoise LE LAY

LES FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE



ECOLE MATERNELLE

Le 1er Juillet à 15h30, sur l'invitation de la directrice, Mme HENRIOT, M. LEPAGE, Président de l'APE et notre maire ont remis un cadeau et un goûter à chaque enfant de l'école maternelle.

Ils ont pu admirer, sous le préau, l'exposition des œuvres réalisées par les enfants.



ECOLE ÉLÉMENTAIRE

Afin de clôturer l'année scolaire, l'APE Cellettes et l'équipe enseignante de l'école élémentaire ont invité les parents d'élèves le vendredi 2 juillet à 17h30 pour la présentation des fresques du préau réalisées par les élèves avec un artiste peintre Sebastiano MIGLIARINI

Un cadeau a été offert par l'APE à chaque enfant ainsi qu'un goûter.

Monsieur le Maire a offert les traditionnels dictionnaires français/anglais et une clé USB aux enfants du CM2.







PRÉVENTION DES PIÉTONS

Contrairement aux automobilistes dont les accidents de voiture se produisent plutôt en période estivale, les piétons sont plus exposés l'hiver.

Au cours de ces mois, la luminosité faiblit, les autres usagers de la route voient donc plus difficilement les piétons. Alors pour limiter les risques d'accidents, il est encore plus indispensable pour un piéton d'être visible de loin la nuit.



La solution : équiper les habits et le cartable de votre enfant de bandes ou stickers rétroréfléchissants qui renvoient vers les conducteurs la lumière de leurs phares, rendant un piéton visible à plus de 150 mètres contre 30 mètres sans !

En campagne et notamment aux endroits où les accotements ne sont pas aménagés, l'enfant piéton doit circuler à contresens de la circulation (côté gauche de la chaussée), les vêtements réfléchissants ou tout équipement (source de lumière provenant d'un portable ou d'une lampe) pouvant signaler sa présence aux automobilistes sont vivement recommandés.

DROITS ET DEVOIRS

ALERTE SANGLIERS!

Les populations excessives de sangliers dans le département, en particulier en Sologne, sont à l'origine de nombreux dégâts. La prolifération du sanglier



aux abords des communes entraîne des problèmes de sécurité publique et sanitaire contre lesquels nous nous devons de lutter collectivement.

Il apparaît que les sangliers se réfugient de plus en plus en zone périurbaine, sur des terrains non entretenus qui favorisent une forte concentration d'animaux. Il devient donc nécessaire de supprimer ces zones de refuge où, par ailleurs, il est souvent difficile de chasser dans le respect des règles de sécurité du fait de la proximité des habitations.

Nous rappelons à tous que l'article L.2213-25 du code général des collectivités territoriales précise qu'à défaut d'entretien par le propriétaire d'un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance de 50 mètres des habitations [...], le maire peut, pour des motifs d'environnement (notamment des risques de prolifération de nuisibles), vous notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à vos frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.

Les travaux d'entretien devront être réalisés entre début septembre et fin avril afin d'éviter la période de nidification des oiseaux.

En cas de refus le maire pourra prendre contact avec le lieutenant de louveterie territorialement compétent pour envisager d'éventuelles actions administratives.

La Direction Départementale des Territoires

Nos déchets

Jardinage, bricolage... Tous les déchets issus de ces activités doivent être acheminés en déchetterie.



En l'occurrence, aucun brûlage ne doit être réalisé.



Les horaires d'ouverture de la déchetterie de Cellettes sont : Les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, les derniers entrants étant acceptés jusqu'à 12h20 et 17h20.

Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter le guide de collecte des déchets sur le site d'Agglopolys: https://www.agglopolys.fr/819-collectedes-dechets.htm

Points propreté : Rue du Conon, Rue de Beauregard (face cimetière), Rue des Maçons, Rue des Sables et Rue de la Varenne.

Rappel: La collecte des ordures ménagères est assurée les lundis fériés sauf les 1er janvier et 1er mai.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être effectuées :

- · soit en mairie, toute l'année
- · soit directement en ligne

(La date limite d'inscription sur les listes électorales n'est pas encore arrêtée).

Compte tenu des mouvements opérés sur les listes électorales

depuis l'application du Répertoire Unique, les électeurs sont invités à vérifier leur situation individuelle en utilisant la télé procédure disponible depuis l'entrée en vigueur de cette réforme :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687



Toutes locations de meublés doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie

(exemples : location de particuliers à particuliers, airbnb. etc...)

LA VIE DE NOS COMMERCES ET DE NOS ARTISANS

AUX FILS DES TOISONS.

Association pour la valorisation de la laine de brebis Solognote



Dans les années 1980, l'industrie des fibres synthétiques envahissait nos territoires au détriment de la laine des moutons, matériau ô combien plus noble mais malheureusement considéré comme un « sousproduit ». A tel point, que les éleveurs se débarrassaient de la toison en la brulant!

Alexandrine PARMENTIER et quelques passionnés dont trois

éleveurs de moutons relèvent le défi de stopper ce gaspillage et de faire renaître et transmettre les gestes de métiers anciens quelque peu « oubliés », tel le cardage, le filage ou le tissage.

C'est ainsi qu'en 2018, Aux fils des Toisons voit le jour et est installée 13, rue des Angevins à Cellettes. Alexandrine Parmentier assure la présidence de cette association qui a pour but d'une part, de mettre en valeur les produits de qualité issus de la laine de brebis de race Solognote, moutons de couleur beige à tête marron, provenant d'élevages uniquement locaux et d'autre part, de transmettre des savoirs et savoir-faire concernant la laine et les moutons.

Aujourd'hui, l'association s'est agrandie et compte plus d'une vingtaine d'adhérents dont une dizaine d'éleveurs de brebis de race exclusivement Solognote:

- · Mathilde Parmentier à Vernou en Sologne,
- · Matthias Halloin aux Montils,
- · Les Solognotes d'Herbault près de Bracieux,
- · Les Bergers du Val de Loire dont les moutons transhument actuellement, en accord avec l'Agglo, entre Blois et Chaumont sur Loire,
- · La Ferme de l'Ardoise dans le Controis en Sologne,
- · La Ferme du Gué la Guette à Fontaines en Sologne,
- · Les Ruchers de Saint Marc à Yvoy le Marron,
- · Sologn' Sheep à Romorantin,
- De l'herbe à l'assiette à Tour en Sologne.

Pour obtenir une laine de qualité, il est important que les troupeaux de moutons bénéficient d'un bon état sanitaire. Aux fils des Toisons privilégie l'élevage de plein air à celui des bergeries. Leurs laines sont issues de leurs propres élevages et sont transformées dans de petites entreprises artisanales françaises.

Alexandrine Parmentier est une experte lainière et assure le lien entre tous les producteurs et les artisans. La disparition de la filière de la laine oblige l'association à travailler avec les derniers artisans des régions voisines.

La récolte de la laine s'effectue en avril/mai de chaque année par les

éleveurs et les adhérents de l'association.

Après avoir trié la laine, c'est-à-dire avoir retiré tous les débris végétaux, les mèches souillées ou feutrées, Aux Fils des Toisons transporte les ballots de laine (les curons) jusqu'au Lavage du Gévaudan à SAUGUES en Haute-Loire, une des dernières entreprises françaises à procéder au lavage sans traitement qui confectionne le feutre et ensuite envoie la laine restante ainsi lavée aux filatures Terrade à Felletin dans la Creuse. Ce filateur procède à la transformation en fil.

Aux fils des Toisons travaille en partenariat avec des artisans régionaux, et propose entre autres produits de grande qualité:



des chaussons et des semelles fabriqués par Pascal Rapin. cordonnier à Mer

des porte-clés en forme de mouton créés par Zibelle-Art à Blois



des tricots réalisés par une tricoteuse professionnelle de Tours

· des gilets en feutre réalisés par une couturière-créatrice basée à Poitiers mais originaire de Mer.

Bien entendu, chaque vêtement est une pièce unique.

Alexandrine PARMENTIER propose des formations et des animations autour de la laine et des moutons, des cours de filage au rouet ou au fuseau*, feutrage et tricotage et vous expliquera comment utiliser de la toison dans le jardin...

* le fuseau est l'un des premiers outils créés par l'homme et le rouet n'est apparu qu'au XVIIIe siècle

Pour tout complément d'information sur les produits disponibles et les marchés de producteurs où vous pourrez vous les procurer, n'hésitez pas à contacter Alexandrine Parmentier qui se fera un plaisir de vous renseigner au numéro suivant : 06 31 47 33 38 ou par courriel : aux-fils-des-toisons@orange.fr

ACTUALITÉS DE L'AGGLO - RÉSAGO

Ce service de transport à la demande est destiné à toutes les communes rurales. Pour Blois, La Chaussée Saint-Victor, Saint-Gervais-La-Forêt, Villebarou et Vineuil, il est accessible à toutes les personnes résidant à plus de 500m réels d'un arrêt d'une ligne principale. Sur réservation préalable, il vous prend en

Sur réservation préalable, il vous prend en charge devant votre domicile, sur le domaine public, et vous dépose à un ensemble de points d'arrêts:

- · Denis Papin, Gare de Blois, Hôpital (Blois)
- · Polyclinique (La Chaussée Saint-Victor)
- Blois 2 (pour les communes du Nord uniquement)
- · Agl'eau et Renaissance (pour les communes du Sud uniquement)
- Le ou les pôle(s) relais de la zone de rattachement (quelques exemples : place d'Herbault, bourgs de Cellettes, Chaumontsur-Loire ou Les Montils, Mairies de Chailles, de Cour-Cheverny ou de La Chapelle-Vendômoise).

Horaires, tarifs et informations complémentaires sur azalys.agglopolys.fr

ONACVG Ancien Combattant 39/45,
némoire et solidarité Indochine, Algérie, Maroc, Tunisie,

OPEX, titulaire du Titre de Reconnaissance de la Nation, Veuve d'ancien combattant, Veuve de Guerre, Pupille de la Nation, Orphelin de Guerre ou Pensionné militaire d'invalidité.

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre établissement public sous tutelle du ministère des Armées est présent à vos côtés:

- · aides financières diverses (frais médicaux, loyers, déménagement, reconversion professionnelle, surendettement etc...)
- · aide ménagère
- · portage de repas
- · travaux maintien à domicile

Contacter I'ONACVG au 02 54 81 56 11

Le service départemental de Loir-et-Cher est à votre écoute et vous accueille sur RDV à la Préfecture Place de la République 41006 BLOIS sd41@onacvg.fr

Depuis le 1er janvier 2019 les personnes ayant servi dans l'armée française entre le 3 juillet 1962 et le 1er juillet 1964 en Algérie peuvent être éligibles à la carte du combattant.

SOLUTIONS DES SUDOKUS - ÉCHOS DE JUILLET 2021



TRIBUNE RESERVÉE À " DEMAIN CELLETTES "

En juillet, nous vous avions proposé une rencontre pour échanger sur cette lère année de mandat et écouter vos préoccupations. Un grand merci aux Cellettois qui se sont déplacés. Voici les thèmes abordés:

- Des remarques sur les arbres abattus dans le bourg et sur l'état de santé des arbres de la rue nationale et des propositions pour en replanter d'autres dans Cellettes. De manière générale, la biodiversité et la qualité de vie dans Cellettes vous intéressent. C'est aussi notre préoccupation.
- · Le thème des pistes cyclables

- a été également abordé. Vous souhaitez circuler à vélo plus facilement et en sécurité. Les élus de notre liste qui participent à la commission travaux porteront cette réflexion.
- · Sur le plan de la culture, vous souhaiteriez avoir un tarif préférentiel pour les Cellettois qui visitent Beauregard. Nous aborderons cette question en commission culture/communication. Cela nécessite une concertation avec les propriétaires du château.
- · Un habitant a suggéré de se grouper pour bénéficier de tarifs

intéressants pour l'électricité : l'occasion de passer à une offre d'électricité verte (solaire, hydroélectricité, éolienne, biogaz)...et de réfléchir à notre consommation.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, un rendez-vous est pris avec le maire pour évoquer ces sujets et voir ce qui peut être mis en place.

Vous pouvez toujours nous joindre via le Facebook «Après Demain Cellettes», par mail : elusdemaincellettes@disroot.org.

Préparons Noël ensemble!





Fabriquez vos guirlandes ou vos couronnes de Noël avec des fruits séchés.

Pour cela, il vous faut :

- Fruits (oranges, mandarines, citron, pommes)
- Bâtonnets de cannelle
- * Feuilles de laurier séchées.
- Petites pommes de pin (facultatif)
- Rerles en bois de couleur
- * Ficelles
- **Et tout ce qui vous fait plaisir.**

Tout d'abord, faites sécher les fruits (oranges, citrons, mandarines, pommes...) après les avoir tranchés en fines rondelles et déposés entre 2 feuilles de papier absorbant.

Changez le papier si besoin.

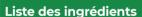
Mettez le four à préchauffer à 90°. Placez vos tranches de fruits sur la plaque ou dans un plat et mettez-les au four en laissant la porte entrouverte (suivant l'épaisseur entre 1 et 2 heures). Surveillez régulièrement et retournez-les si besoin.

Dès que les fruits sont secs et refroidis, sur une ficelle ou un ruban, enfilez les différents ingrédients suivant vos envies, vos goûts et suspendez vos belles et originales compositions.

UN DÉLICIEUX CAKE AUX FRUITS

35 minutes

Temps de préparation | Temps de cuisson



- . 100 g de fruits confits assortis
- .1 c. à soupe de levure
- . 100 g de raisins . 3 œufs
- secs
- . 125 g de sucre
- . 125 g de beurre
- . 250 g de farine
- . 2 c. à soupe de rhum

Préparation des fruits :

- . Laver les raisins, les éponger.
- . Couper les fruits confits en petits morceaux.
- . Mettre le tout dans un bol, arroser avec le rhum et laisser macérer 2 heures.

Préparation de la pâte :

. Dans une terrine, travailler le beurre frais avec une fourchette pour le ramollir un peu, puis le saupoudrer de sucre et bien mélanger.

- Ajouter les œufs l'un après l'autre en incorporant complètement chaque œuf avant de passer au suivant. La préparation n'est pas homogène mais grumeleuse.
- · Ajouter ensuite, par petite quantité, la farine et la levure mélangées. La pâte devient ferme, la travailler longuement.
- · Incorporer enfin les raisins, les fruits confits et le rhum.

Préchauffer le four à 150° (Thermostat 5) **Cuisson:**

- · Beurrer un papier sulfurisé et le mettre dans le moule à cake de 22x8 cm.
- · Y verser la pâte et bien étaler afin qu'elle ait la même épaisseur partout.
- · Mettre dans un four convenablement préchauffé. En fin de cuisson, le cake doit avoir au moins doublé de volume et la croûte doit être dorée.
- · Dès que le gâteau est cuit, le démouler et le laisser refroidir complètement sur une grille.



